

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} juin 2009, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu
Guylaine Blais
Louise Turmel

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2009-06-142

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 mai 2009 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et dépenses au 31 mai 2009 ;
8. Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
9. Responsables de dossiers municipaux ;
10. Avis de motion ;
 - 10.1. Règlement no 197-2009 relatif au coût d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 ;
 - 10.2. Règlement no 198-2009 concernant la prévention incendie ;
11. Adoption de règlements ;
 - 11.1. Règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008 et 182-2008) ;
 - 11.2. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008 et 188-2008) ;
 - 11.3. Règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil municipal et modifiant le règlement no 142-2005 ;
12. Demande de soumissions ;

- 12.1. Lignage de rues ;
- 13. Inspection municipale ;
 - 13.1. Travaux à effectuer ;
- 14. Inspection en bâtiments ;
 - 14.1. Émission des permis ;
 - 14.2. Dossiers des nuisances ;
- 15. Sécurité des incendies ;
 - 15.1. Demandes du directeur ;
 - 15.2. Convention et Code de déontologie ;
 - 15.3. Renouvellement du contrat avec CAUCA ;
 - 15.4. Schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;
 - 15.4.1. Rapport annuel 2007-2008 ;
- 16. Comité consultatif d'urbanisme ;
 - 16.1. Demandes de dérogation mineure ;
 - 16.1.1. Madame Karine Deblois et monsieur Guillaume Parent ;
 - 16.1.2. Madame Laureen Gibson ;
 - 16.1.3. Madame Brigitte Couture et monsieur Stéphane Chaput ;
- 17. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 17.1. Demande d'autorisation ;
 - 17.1.1. J.M. Demers Excavation inc. ;
- 18. Développement résidentiel ;
 - 18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin – phase 2 ;
 - 18.1.1. Parc récréatif ;
 - 18.1.2. Espace vert ;
- 19. Transfert de la taxe fédérale d'accise ;
 - 19.1. Modification à la demande initiale ;
- 20. Centre municipal ;
 - 20.1. Entretien ménager ;
 - 20.1.1. Dépôt de soumissions ;
 - 20.2. Réaménagement de locaux ;
 - 20.2.1. Mandat de services d'architecte ;
- 21. Embauche de personnel ;
 - 21.1. Recensement des chiens ;
 - 21.2. Emploi d'été Canada ;
- 22. Divers ;
 - 22.1. Autres questions ;
- 23. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2009-06-143

3.1. Séance ordinaire du 4 mai 2009

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

2009-06-144 Maison des Jeunes – nettoyage des abords de route

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore verse un montant de cent dollars (100,00 \$) afin de gratifier les jeunes pour leur participation au nettoyage des abords de route sur le territoire et ce, pour la tenue d'une activité ou d'une sortie à laquelle participeront ces jeunes.

Adoptée

2009-06-145 Comité des loisirs – appui financier

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a reçu une subvention au montant de mille trois cent soixante-trois dollars et cinquante-huit cents (1 363,58 \$) de l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention servira à l'embauche d'un animateur spécialement assigné à l'intégration d'un jeune garçon au terrain de jeux pour l'été 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels pour l'embauche dudit animateur sont de deux mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante cents (2 593,50 \$) ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser un montant de mille deux cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (1 229,92 \$) afin de combler la différence des coûts pour l'embauche d'un animateur permettant l'intégration d'un jeune garçon au terrain de jeux pour l'été 2009.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le fonds des activités de fonctionnement s'applique.

Adoptée

2009-06-146 Escadrille du patrimoine centenaire de l'aviation du Canada – demande d'autorisation

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise l'Escadrille du patrimoine centenaire à survoler la municipalité au besoin à basse altitude, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'aviation du Canada et ce, à un moment jugé opportun au cours de l'année 2009.

QUE l'Escadrille du patrimoine centenaire prenne les mesures nécessaires afin d'assurer

en tout temps la sécurité tout particulièrement dans les secteurs résidentiels et agricoles.

Adoptée

2009-06-147 District Rive-sud Beauce (DRSB) Scout- randonnée vélo familiale

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le comité organisateur de la randonnée vélo familiale à circuler sur le territoire de la municipalité, samedi le 6 juin 2009, dans le cadre du 10^e anniversaire du District Rive-Sud Beauce (DRSB).

Adoptée

2009-06-148 Action Démocratique Québec - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription d'un (1) membre pour participer au tournoi de golf du député de Beauce-Nord, monsieur Janvier Grondin, qui se tiendra le 13 août 2009, à Beauceville, au coût de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$), incluant les taxes et le souper.

Adoptée

Le conseil acquiesce à la demande des travaux de creusage de fossé sur une partie de l'immeuble appartenant à Ferme Vertex inc. située dans le rang de la Grande-Ligne.

Le conseil maintient les clauses liées à la revente du terrain telles que stipulées dans l'offre d'achat, lot 3 986 176.

Le conseil donne suite à une demande d'une résidante de la rue des Aigles concernant la gestion des bacs à ordures. Cependant, ce dernier juge non pertinent l'adoption d'un règlement concernant l'environnement des bacs et compte plutôt sur le sens des responsabilités des citoyens.

Suite à une demande de Pro-Co Beauce, le conseil convient de conserver pour l'instant la terre végétale située dans le parc industriel aux besoins futurs de la municipalité.

Le conseil prend note des doléances de Viaporc inc. relatives au choix pour l'agrandissement du périmètre urbain et ce, suite à l'offre de vente des lots 3 028 215 et 3 028 216.

Le conseil accepte d'inviter des représentants de l'Observatoire du Mont Cosmos afin d'obtenir de l'information sur la pollution lumineuse.

Le conseil sera représenté lors de la 32^e assemblée annuelle de Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 10 juin 2009 à Lévis.

Le conseil invite le Comité de développement de Saint-Isidore de Beauce-Nord inc. à contacter la conseillère responsable du parc industriel afin d'établir un échéancier des travaux à effectuer.

Le conseil convient d'obtenir certaines précisions sur la réalisation des travaux à effectuer dans le rang St-Laurent auprès du directeur des travaux publics.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- appui financier à la Fondation québécoise du cancer et à la Société canadienne du cancer mais encourage les dons à titre personnel ;
- participation à la 4^e édition du Mérite MMQ en gestion de risques ;
- invitation à soumettre une candidature pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin ;
- invitation à participer à la 4^e édition de la classification horticole des municipalités ;
- convocation à un avis d'enquête et d'audition de la Commission des lésions professionnelles .

2009-06-149

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 807 à 821 inclusivement et chèques nos 6170 à 6243 inclusivement (le chèque 6184 étant annulé), totalisant trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-sept dollars et cinquante-neuf cents (394 647,59 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2009.

8. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt.

9. RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

Le conseil maintient l'attribution des dossiers à chaque élu municipal.

10. AVIS DE MOTION

10.1. Règlement no 197-2009 relatif au coût d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 197-2009 relatif au coût d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil

et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,
Conseillère

10.2. Règlement no 198-2009 concernant la prévention incendie

Avis de motion est déposé par Éric Blanchette, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 198-2009 concernant la prévention incendie.

Éric Blanchette,
Conseiller

11. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1. Règlement no 188-2008 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008 et 182-2008)

Sujet reporté.

11.2. Règlement no 189-2008 portant sur les usages permis dans la zone industrielle I-2 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008 et 188-2008)

Sujet reporté.

2009-06-150

11.3. Règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil

ATTENDU QUE le 7 mars 2005 la municipalité de Saint-Isidore a adopté un règlement décrétant la rémunération et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux ;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent approprié de recevoir une rémunération pour siéger sur différents comités dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Louise Turmel, conseillère lors d'une séance du conseil tenue le 6 avril 2009 ;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'un avis de présentation et d'un avis public d'au moins vingt-et-un (21) jours et d'une adoption au cours d'une séance ordinaire du conseil ;

ATTENDU QUE monsieur le maire demande le vote :

Pour : Michel Brochu, Guylaine Blais, Louise Turmel
Contre : Éric Blanchette, Daniel Blais, Hélène Jacques

Devant l'égalité, monsieur le maire exerce donc son droit de vote :

Pour : Clément Morin

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 195-2009 relatif au traitement des membres du conseil municipal et modifiant le règlement no 142-2005».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: TERMINOLOGIE

L'article 3.6. est ajouté :

3.6. Rémunération de comités: signifie le traitement offert au maire et aux conseillers lorsqu'ils siègent sur les comités énumérés à l'article 6.1.

ARTICLE 4: RÉMUNÉRATION DE COMITÉS

L'article 6.1. est ajouté:

ARTICLE 6.1. RÉMUNÉRATION DE COMITÉS

En plus de la rémunération de l'élu, une rémunération additionnelle est prévue pour la présence aux réunions de divers comités. Le responsable d'un comité aura droit à une rémunération additionnelle de trente dollars (30,00 \$) par séance à laquelle il assiste sur présentation d'un compte-rendu, jusqu'à un maximum de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$) annuellement par comité.

Les comités pour lesquels une rémunération est allouée sont les suivants:

- Bibliothèque
- Centre municipal et salle amicale
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'Embellissement et d'Écologie
- Développement industriel
- Développement résidentiel
- Gîte Saint-Isidore
- Incendie
- Loisirs
- Office Municipal d'Habitation
- Résidence locale
- Voirie

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DES REPAS

L'article 10.1 est ajouté :

ARTICLE 10.1 : REMBOURSEMENT DES REPAS

Tout repas sera payé au montant maximum de huit dollars (8,00 \$) pour un déjeuner, de quatorze dollars (14,00 \$) pour un dîner et de vingt-cinq dollars (25,00 \$) pour un souper lors d'un cours de formation, d'un atelier, d'une conférence, d'un colloque ou

d'un congrès, seulement si ces repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.

Toutefois, en raison de la nature même de la fonction du maire qui est de représenter la municipalité, celui-ci aura droit de défrayer les coûts de repas d'un ou de quelques invités. Si une situation semblable devait se présenter avec un conseiller, cette autorisation lui sera attribuée seulement avec l'accord du conseil.

ARTICLE 6 : EXEMPTION POUR LE MAIRE

L'article 11 est modifié comme suit :

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 10 pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7: RÉTROACTIVITÉ - ANNÉE 2009

Pour l'exercice financier 2009, l'application de l'article 4 du présent règlement est rétroactive au 1er janvier 2009.

ARTICLE 8: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 1^{er} juin 2009.

Clément Morin,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2009-06-151

12.1. Lignage de rues

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès des entreprises spécialisées suivantes :

- Dura-Lignes inc.
- Gestion Pro-Ligne
- Lignes BL 2002
- Lignes Maska
- Signalisation Première Ligne inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard vendredi, le 26 juin 2009, 14h30.

Adoptée

13. INSPECTION MUNICIPALE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du congrès 2009 à lequel a participé

monsieur Richard Allen, directeur des travaux publics.

13.1. Travaux à effectuer

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

2009-06-152

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

- **Réparation de ponceaux**
rang de la Grande-Ligne (hauteur du 118) 9 560,51 \$*
rue Sainte-Geneviève nord (hauteur
Ferme Marcel Larose inc.- poulaillers) 10 840,52 \$*
route Larose (hauteur Ferme Parent
& Lambert inc. et Ferme Châtigny inc.) 7 768,06 \$*
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

- **Creusage de fossé**
rang de la Grande-Ligne (hauteur du 140) 243,81 \$
Fournisseurs : entrepreneurs locaux

- **Grille d'égout**
rue des Harfangs (hauteur du 139) 2 266,53 \$
*Fournisseurs : Les Entreprises Claude Boutin inc.
Excavation J.D. Sylvain inc.
Unibéton
entrepreneurs locaux*

* Que pour pouvoir aux présentes dépenses, le fonds des activités d'investissement s'applique.

Adoptée

14. INSPECTION EN BÂTIMENTS

14.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2009.

14.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2009.

2009-06-153

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore régleme les nuisances et l'entreposage sur le territoire par le règlement no 10-94 et les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité expédie des avis d'infraction et/ou résolution enjoignant les contribuables concernés à se conformer aux dispositions desdits règlements ;

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables sont toujours en infraction et ce, malgré des prolongations de délai et/ou des amendes à payer suite à des poursuites pénales ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne des actions suivantes afin de régulariser les dossiers ci-dessous :

- Expédition d'un avis d'infraction et ou rappel additionnel à Ébénisterie de la Chaudière inc., monsieur Benoit Larin, Steegrain inc., monsieur Léopold Chatigny et monsieur Jean-Yves Boucher ;
- Expédition d'un nouveau délai à Ferme Magino inc., monsieur Pierre Parent et monsieur Yvon Gagné ;
- Modification du règlement de construction no 162-2007 concernant les drains de toiture pour le Domaine-du-Vieux-Moulin ainsi que le territoire de Saint-Isidore.

Adoptée

15. SÉCURITÉ DES INCENDIES

15.1. Demandes du directeur

Le directeur du service de sécurité des incendies est autorisé à préparer un dossier relatif à l'acquisition éventuelle d'un camion citerne ainsi que les réparations à effectuer au barrage du point d'eau Couture.

2009-06-154

15.2. Convention et Code de déontologie

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les modifications proposées à la Convention et au Code de déontologie du service de sécurité des incendies.

QU'une copie du nouveau Code de déontologie soit remise à chaque pompier et que la nouvelle convention soit signée par tous les pompiers engagés depuis 2003.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2009-06-155

15.3. Renouvellement du contrat avec CAUCA

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente de fourniture de service d'appels 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A) pour une durée d'un (1) an, aux conditions énoncées dans la

proposition soumise.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

15.4. Schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce

2009-06-156

15.4.1. Rapport annuel 2007-2008

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur dudit schéma, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel a été réalisé à partir des données fournies par le directeur du service incendie de chaque municipalité ;

ATTENDU QUE les informations inscrites au rapport annuel 2007-2008 concernant la municipalité de Saint-Isidore sont exactes ;

ATTENDU QU'une copie dudit rapport doit être transmise au ministère de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le rapport annuel 2007-2008 préparé par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce et autorise la transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16.1. Demandes de dérogation mineure

2009-06-157

16.1.1. Madame Karine Deblois et monsieur Guillaume Parent

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Deblois et monsieur Guillaume Parent sont propriétaires du 124, rue des Sapins à Saint-Isidore, lot 3 029 041 au cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE madame Deblois et monsieur Parent ont déposé une demande de dérogation mineure justifiant leurs besoins d'un deuxième garage excédant la superficie réglementaire par de nombreux équipements récréatifs et d'entretien à entreposer ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires mentionnent que la superficie du terrain permet d'ériger un second garage et qu'il y a impossibilité d'agrandir le garage actuel par la désuétude des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives aux bâtiments secondaires ne sont pas celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Nombre de garage et/ou remise	1 seul garage privé	implanter un 2 ^e garage
Superficie des bâtiments secondaires	85 m.c.	118,89 m.c. pour les 2 garages

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci juge irrecevable la dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande que les propriétaires agrandissent leur garage actuel tout en se conformant au règlement de zonage pour une superficie maximale de quatre-vingt-cinq mètres carrés (85 m.c.) ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore n'accorde pas la dérogation mineure demandée par madame Karine Deblois et monsieur Guillaume Parent relativement à l'implantation d'un deuxième garage sur le lot 3 029 041.

Adoptée

2009-06-158

16.1.2. Madame Laureen Gibson

CONSIDÉRANT QUE madame Laureen Gibson est propriétaire du 143, rue des Pinsons à Saint-Isidore, lot 3 174 064 au cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE madame Gibson a déposé une demande afin d'implanter une deuxième entrée résidentielle sur ledit lot ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à l'accès à la voie publique sont inférieures à celles prescrites au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Distance minimale entre chaque entrée	12 m	4,5 m
Localisation	En front du bâtiment principal si pourvu d'un garage	En front du bâtiment principal sans garage

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un lot d'angle et qu'une entrée résidentielle est possible dans la deuxième cour avant et ce, tout en respectant la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci juge irrecevable la requête ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore n'acquiesce pas à la demande formulée par madame Laureen Gibson relativement à la localisation d'une deuxième entrée résidentielle sur le lot 3 174 064.

Adoptée

16.1.3. Madame Brigitte Couture et monsieur Stéphane Chaput

Le conseil désire obtenir une opinion juridique auprès du procureur de la municipalité avant de statuer dans le présent dossier.

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1 Demande d'autorisation

2009-06-159

J.M. Demers Excavation inc.

CONSIDÉRANT QUE J.M. Demers Excavation inc. a acquis de monsieur Léopold Châtigny l'immeuble situé dans la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, lot 3 028 042 au cadastre du Québec, d'une superficie de huit hectares et soixante-dix centièmes (8,70 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léopold Châtigny a obtenu une première autorisation de la CPTAQ afin d'exploiter sur ledit immeuble une sablière sur une superficie de deux hectares et cinq centièmes (2,05 ha), échéant en juillet 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Châtigny a reçu en novembre 2004 l'autorisation d'exploiter la sablière existante ainsi que son agrandissement sur une superficie totale de trois hectares et quarante-cinq centièmes (3,45 ha), pour une période supplémentaire de cinq (5) ans, soit jusqu'en novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE J.M. Demers Excavation inc. désire que la Commission de protection du territoire agricole du Québec prolonge ladite autorisation pour une autre période de cinq (5) ans ainsi qu'un agrandissement de la sablière sur une superficie de vingt-six centièmes d'hectares (0,26 ha);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de J.M. Demers Excavation inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet de reconduire l'autorisation no 337955 concernant l'exploitation de la sablière existante de même que son agrandissement sur une superficie totale de trois hectares et soixante-et-onze centièmes (3,71 ha) sur le lot 3 028 042.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin – phase 2

2009-06-160

18.1.1. Parc récréatif

ATTENDU QUE le comité de développement résidentiel a été mandaté afin de poursuivre l'aménagement du parc récréatif situé dans le Domaine-du-Vieux-Moulin ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a obtenu une subvention de trente-trois mille dollars (33 000,00 \$) en provenance du Pacte rural pour l'aménagement dudit parc ;

ATTENDU QUE certains travaux restent à réaliser avant l'obtention de ladite subvention, soit :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

- | | |
|---|--------------|
| • 11 bancs de parc, 4 tables, 4 poubelles et bases en béton | 17 710,09 \$ |
| • clôture opaque sur 114 pieds | 5 451,86 \$ |
| • clôture ajourée sur 60 pieds | 1 889,86 \$ |
| • pont d'accès | 11 287,50 \$ |

ATTENDU QUE monsieur le maire demande le vote :

Pour : Michel Brochu, Guylaine Blais, Louise Turmel
Contre : Éric Blanchette, Daniel Blais, Hélène Jacques

Devant l'égalité, monsieur le maire exerce donc son droit de vote :

Pour : Clément Morin

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le comité de développement résidentiel à procéder à la réalisation des travaux précités dans le parc récréatif du Domaine-du-Vieux-Moulin, au coût estimé de trente-six milles trois cent trente-neuf dollars (36 339,00 \$), incluant les taxes.

QUE pour pouvoir aux présentes dépenses, le surplus accumulé non affecté s'applique.

QUE dès la réception de la subvention du Pacte rural, cette dernière soit appliquée en diminution de l'affectation de surplus.

Adoptée

18.1.2. Espace vert

Sujet reporté.

19. TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE

19.1. Modification à la demande initiale

Sujet reporté.

20. CENTRE MUNICIPAL

20.1. Entretien ménager

2009-06-161 20.1.1. Dépôt de soumissions

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions, par le biais du Journal Entre-Nous, pour l'entretien ménager au Centre municipal ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	Entretien 10 juin 2009 Au 9 juin 2010 (taxes incluses)	Entretien 10 juin 2010 Au 9 juin 2011 (taxes incluses)	Entretien sur demande Taux horaire (taxes incluses)
A.J.F. Multinet	41 763,75 \$	42 599,03 \$	22,58 \$
Carole Bélanger	---	---	---
Patrice Labonté	13 537,80 \$	---	16,93 \$
Patricia St-Pierre	10 455,00 \$	10 715,00 \$	12,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BLAIS MENTIONNANT SON DÉSACCORD SUR LA DURÉE DU CONTRAT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat d'entretien ménager au Centre municipal, pour une durée de deux (2) ans, à madame Patricia St-Pierre, soumissionnaire conforme, au montant forfaitaire annuel de dix mille quatre cent cinquante-cinq dollars (10 455,00 \$) pour la période du 10 juin 2009 au 9 juin 2010, et au montant forfaitaire annuel de dix mille sept cent quinze dollars (10 715,00 \$) pour la période du 10 juin 2010 au 9 juin 2011.

QUE le taux horaire pour les travaux d'entretien sur demande soit fixé à douze dollars (12,00 \$).

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

20.2. Réaménagement de locaux

2009-06-162

20.2.1. Mandat de services d'architecte

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Alain Veilleux, architecte, à préparer un plan préliminaire de réaménagement et/ou d'amélioration de locaux au centre municipal, au coût estimé à cinq mille sept cent cinquante-six dollars et soixante-trois cents (5 756,63 \$), incluant les taxes, représentant une soixantaine d'heures au taux moyen de quatre-vingt-cinq dollars (85,00 \$) l'heure.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

21. EMBAUCHE DE PERSONNEL

21.1. Recensement des chiens

Sujet reporté.

21.2. Emploi d'été Canada

Sujet reporté.

22. DIVERS

22.1. Autres questions

Des contribuables s'informent sur le suivi de certains dossiers entre autres l'assainissement des eaux routes Coulombe/Kennedy, la vidange des boues aux étangs et la construction d'un nouvel étang. Les membres du conseil répondent à la satisfaction des personnes présentes.

2009-06-163

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 05.

Adopté ce 6 juillet 2009.

Clément Morin,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
